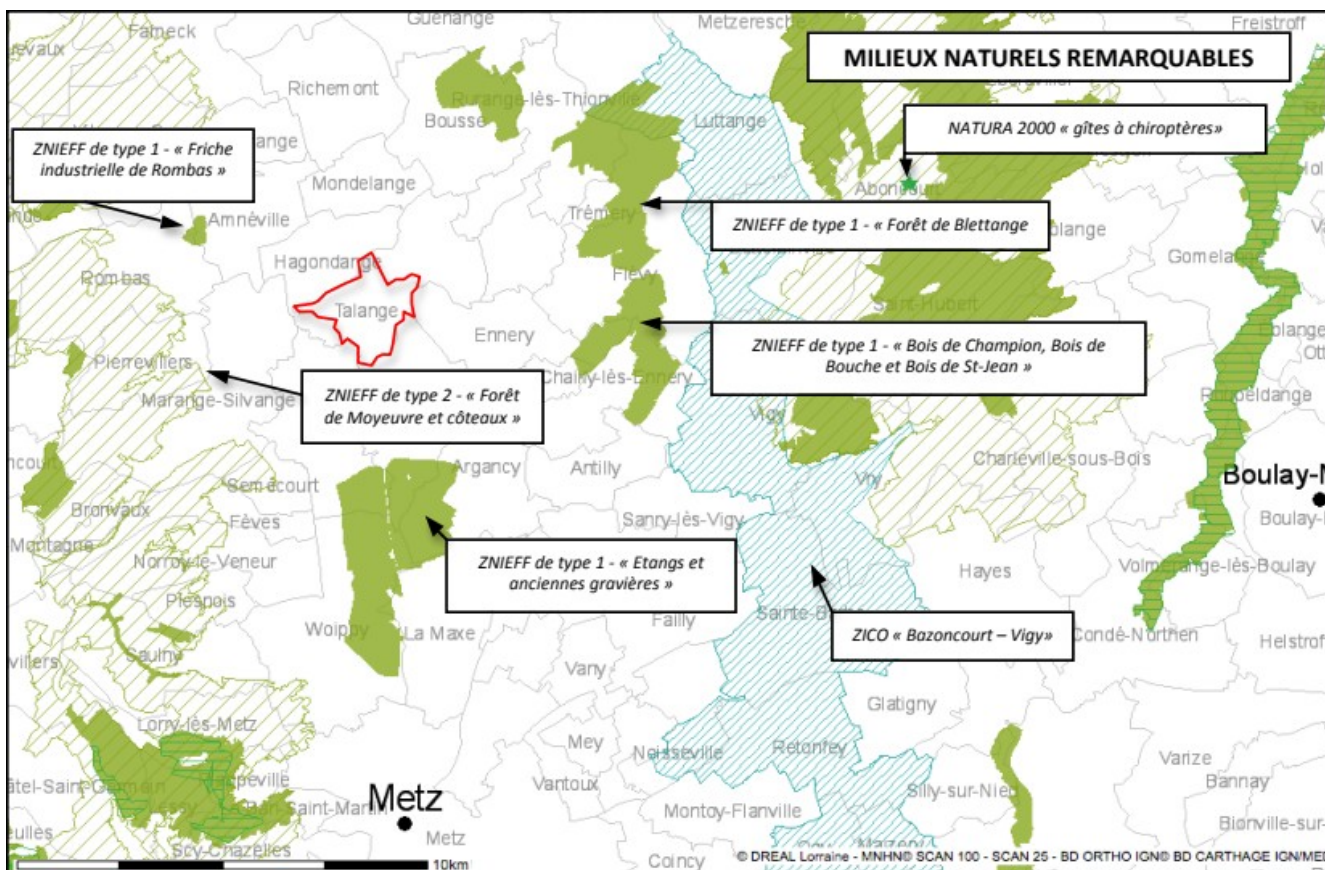


Enjeux environnementaux sur la commune

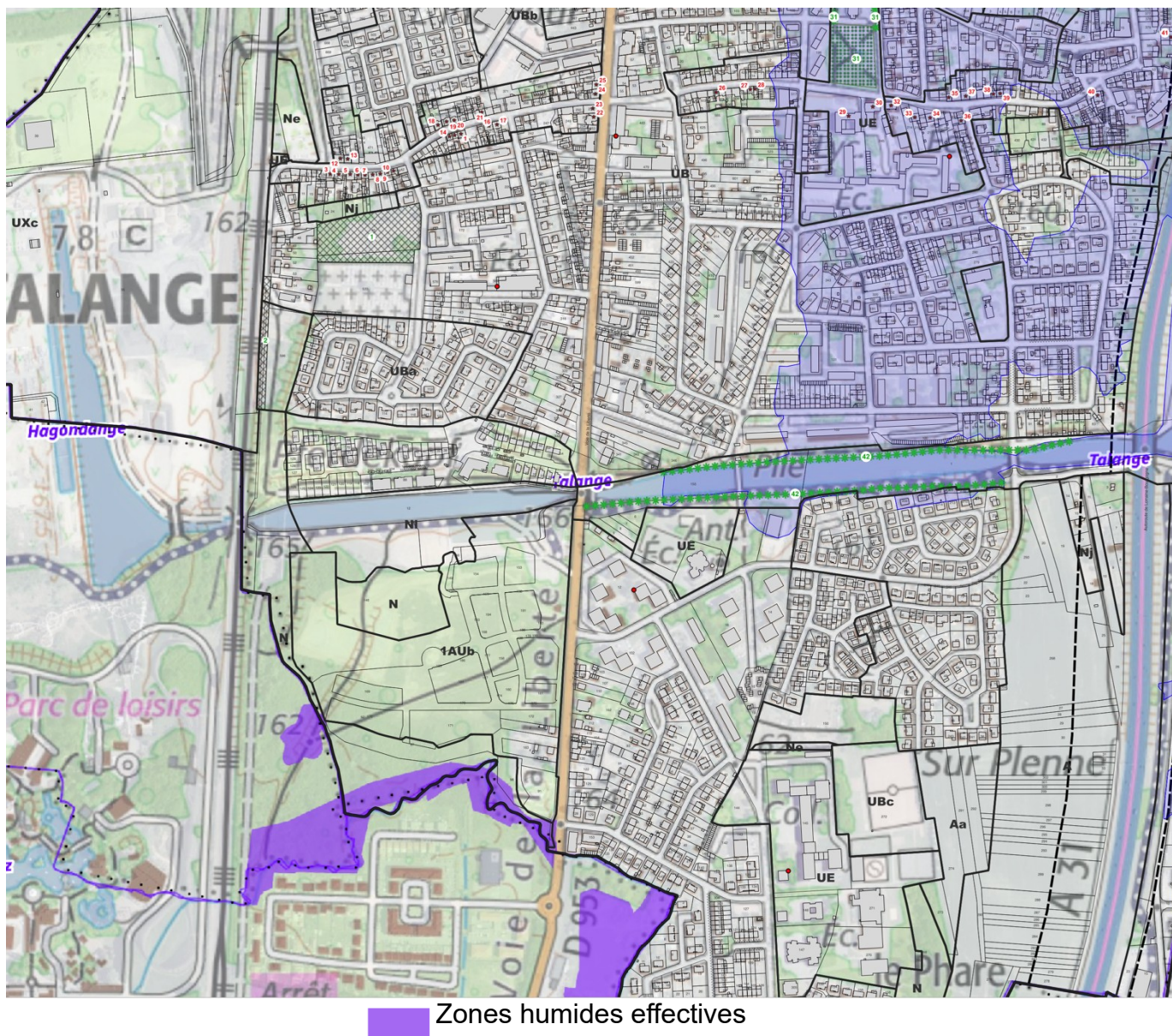
Aucun site ou milieu n'a été inventorié ou n'est protégé par la DREAL.

En revanche, à proximité du ban communal, on trouve :

- à 4 km, la ZNIEFF de type 1 « Etangs et anciennes gravières à Argancy et Woippy »,
- à 4,5 km sur Amnéville, la ZNIEFF de type 1 « Friche industrielle de Rombas »,
- à 6 km, les ZNIEFF de type 1 « Forêt de Blettange » et « Bois de Champion, Bois de Bouche et Bois Saint-Jean » et la ZNIEFF de type 2 « Forêt de Moyeuvre et côteaux »,
- à 9 km, la ZICO « Bazoncourt-Vigy »,
- à 11 km, la NATURA 2000 – Directive Habitat « Pelouse du pays Messin »,
- à 14 km, la NATURA 2000 – Directive Habitat « carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à chiroptères ».



Zones humides



Les surfaces modifiées ne sont pas concernées par des zones humides effectives.

Auto-évaluation

(extrait de la notice de présentation en annexe)

Au regard de l'absence de modification du PADD, du caractère limité des surfaces concernées, de l'absence de site Natura 2000 ou de périmètre environnemental protégé et du bilan global net favorable en matière d'espaces naturels, une demande d'examen au cas par cas sera faite à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en application des articles L.104-1 et R.104-28 du Code de l'urbanisme. Les éléments présentés dans la présente notice constituent une première analyse des incidences potentielles, sans préjuger de l'appréciation qui sera portée par cette autorité.

La ZAC des Usènes ne touche aucun site d'intérêt écologique majeur, elle est néanmoins située entre 10 et 15 kilomètres de plusieurs sites Natura 2000. Leurs spécificités et leurs intérêts écologiques résultent de la présence de milieux remarquables (milieux aquatiques et zones humides) et d'écosystèmes particuliers nécessaires pour le développement de certaines espèces. Leur non-représentation dans le périmètre de la ZAC des Usènes implique un rôle négligeable du secteur dans leur fonctionnalité.

Dans le secteur des Usènes, la conservation des berges naturelles ainsi que de la majorité des alignements d'arbres existants permet de renforcer la trame verte du secteur. Couplée aux surfaces conséquentes de pleine terre dégagées par une densité réfléchie, la végétalisation exacerbée de ces espaces, notamment d'un nouveau bassin végétalisé de 1,4 ha au cœur de la ZAC en fait un lieu où la trame verte et bleue devient l'un des composants du projet.

Deux coulées vertes agrémentées de noues en connexion avec ce bassin viennent renforcer le rôle des espaces publics dans la trame verte et bleue communale. Quant aux espaces publics et privés majoritairement végétalisés ils viennent servir de refuges pour la biodiversité existante ou de passage (haies, entre les pavillons, jardins...). La modification sur la frange ouest en intégrant de la zone N est en grande partie d'ores et déjà artificialisée. La partie nord d'environ 0,56ha de bois caducifoliés sera compensée par la renaturation des 1,4 ha de la partie centrale.

A noter qu'en partie sud de la ZAC, des travaux de renaturation du cours d'eau la Barche, ont été réalisés portés par Rives de Moselle. Le chantier a consisté en une vaste renaturation composée d'un traitement de la végétation de bordure, un « retalutage » des berges en pente plus douce et aussi d'une redynamisation des écoulements afin de faciliter l'élimination naturelle des dépôts de sédiments.

Les modifications apportées sur le parking RFF ont une incidence positive sur l'environnement. L'objectif de ce reclassement est la non-imperméabilisation, la plantation et la non-constructibilité de cette parcelle.